



L'école municipale

des sports enfants

Été sports 4-15 ans

**Stages
et séjour
sportif**

2015
2016

Stages en juillet (3 ou 5 jours)

Activités à la journée de 9 h 30 à 16 h 30

Pour les 6/8 ans

Accrobranche et randonnée

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 6 au 8 juillet (3 jours) *

Vélo et baignade

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 11 au 13 juillet (3 jours) *

Multi-activités et baignade au Bois français

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 18 au 22 juillet (5 jours) *

Pour les 9/14 ans

Accrobranche et randonnée

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 6 au 8 juillet et 11 au 13 juillet (3 jours) *

VTT cross rider

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 6 au 8 juillet (3 jours) *

voile

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 11 au 13 juillet (3 jours) *

Multi-activités de pleine nature au Bois français

RDV au gymnase Auguste Delaune

> du 18 au 22 juillet (5 jours) *

Séjour sportif en juillet (6 jours)

Séjour sportif avec nuitées sous tentes dans les Alpes, entre Mercantour et Ubaye : via ferrata, randonnée, rafting, baignade.

Départ et arrivée au gymnase Auguste Delaune

> du 18 au 23 juillet (6 jours)

coût 150 €/Martinérois – 300 €/non Martinérois

Stages en août (3 ou 5 jours)

Activités à la journée de 9 h 30 à 16 h 30 *

Pour les 6/8 ans > du 22 au 26 août (5 jours)*

Activités de pleine nature - (escalade, accrobranche, rando, orientation) gymnase Auguste Delaune

Pour les 9/14 ans > du 22 au 26 août (5 jours)*

Activités de pleine nature - (escalade, accrobranche, rando, orientation) gymnase Auguste Delaune

Voile - gymnase Auguste Delaune

Activités à la demi-journée

Pour les 4/5 ans > du 29 au 31 août

de 9 h 45 à 11 h ou de 11 h à 12 h 15

Éveil corporel - salle Joliot-Curie

de 13 h 45 à 15 h ou de 15 h à 16 h 15

Initiation au vélo - gymnase Paul Langevin

Pour les 6/8 ans > du 29 au 31 août

de 9 h 45 à 12 h :

Escalade - Gymnase Colette Besson

Yoga - Salle Gabriel Péri

de 13 h 45 à 16 h :

Gymnastique sportive et cirque - Gymnase Auguste Delaune

Pour les 9/14 ans > du 29 au 31 août

de 9 h 45 à 12 h :

Tennis de table-badminton-tir à l'arc - Gymnase Voltaire

de 13 h 45 à 16 h

Escalade - Gymnase Colette Besson

Yoga - Salle Gabriel Péri

* COÛT DES STAGES À LA JOURNÉE :
DE 9H30 À 16H30

Stages 3 jours

30 €/Martinérois – 60 €/ non Martinérois

Stages 5 jours

50 €/Martinérois – 100 €/ non Martinérois

J'ai ma carte

EMS 2015/2016

> Remplir le formulaire ci-dessous et se rendre au service des sports

Je soussigné(e)

Parent

Qualité (père, mère) :

Nom (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

École :

☐ **autorise mon enfant** à participer aux activités proposées dans le cadre d'Été sports.

☐ **autorise mon enfant** à pratiquer les activités de pleine nature à l'extérieur de Saint-Martin-d'Hères.

À Saint-Martin-d'hères, le
Signature des parents :

Je n'ai pas de carte

EMS 2015/2016

> Un parent se présente au service des sports avec :

- une photo d'identité de l'enfant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un moyen de paiement : espèces, chèque, chéquier jeune du Conseil départemental de l'Isère, coupons sport.
- la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant
- le livret de famille.

Les enfants n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisés dans la commune devront obligatoirement s'inscrire au préalable dans l'un des 5 accueils de quartier.

> Coût de création de la carte

- Enfant Martinérois scolarisé en primaire : 7 €
- Enfant Martinérois scolarisé en collège : 10 €
- Enfant non Martinérois : 40 €

J'inscris mon enfant

Nom :

Prénom :

et je coche la ou les case(s) correspondant au choix de mon enfant :

Stages en juillet de 9h30 à 16h30	du 6 au 8/07 (3 jours)	du 11 au 13/07 (3 jours)	du 18 au 22/07 (5 jours)
Accrobranche et randonnée (6/8 ans)	☐		
Vélo et baignade (6/8 ans)		☐	
Multi-activités de pleine nature au Bois français (6/8 ans)			☐
Accrobranche et randonnée (9/14 ans)	☐	☐	
VTT cross rider (9/14 ans)	☐		
Voile (9/14 ans)		☐	
Multi-activités de pleine nature au Bois Français (9/14 ans)			☐

Séjour sportif en juillet	du 18 au 23/07 (6 jours)
Séjour avec nuitées entre Mercantour et Ubaye (12/15 ans)	☐

Stages en août	du 22 au 26/08 (5 jours)	du 29 au 31/08 (5 jours)
POUR LES 4/5 ANS		
Éveil corporel 9 h 45 - 11 h salle Joliot-Curie		☐
Éveil corporel 11 h - 12 h 15 salle Joliot-Curie		☐
Initiation vélo 13 h 45 - 15 h gymnase p. Langevin		☐
Initiation vélo 15 h - 16 h15 gymnase P. Langevin		☐
POUR LES 6/8 ANS		
Activités de pleine nature 9 h 30 - 16 h 30	☐	
Escalade 9 h 45 - 12 h gymnase Colette Besson		☐
Yoga 9 h 45 - 12 h salle Gabriel Péri		☐
Gym et cirque 13 h 45 - 16 h gymnase Auguste Delaune		☐
POUR LES 9/14 ANS		
Activités de pleine nature 9 h 30 - 16 h 30	☐	
Voile 9 h 30 - 16 h 30	☐	
Tennis de table, badminton et tir à l'arc 9 h 45 - 12 h gymnase Voltaire		☐
Escalade 13 h 45 - 16 h gymnase Colette Besson		☐
Yoga 13 h 45 - 16 h salle Gabriel Péri		☐

Été sports

Les dates

Stages sportifs :

du 6 au 8 juillet (3 jours)

du 11 au 13 juillet (3 jours)

du 18 au 22 juillet (5 jours)

du 22 au 26 août (5 jours)

du 29 au 31 août (3 jours)

Séjour sportif :

du 18 au 23 juillet (6 jours)

Pour qui ?

Les enfants et les ados de 4 à 15 ans

Les thèmes

Initiation au vélo, éveil corporel, gymnastique sportive-cirque, yoga, tennis de table, badminton, tir à l'arc, randonnée, accrobranche, escalade, via ferrata, voile, vtt, vélo.

Renseignements

- > Auprès des éducateurs sportifs des groupes scolaires
- > Sur le site www.saintmartindheres.fr

Inscriptions

Du mercredi 1^{er} juin au vendredi 24 juin

Fermé les mardis 7, 14 et 21 juin

Au service des sports, annexe Croizat, 135 av. Ambroise Croizat.
Tél. 04 56 58 92 88, 04 56 58 32 76.

De 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.

ATTENTION : pour certaines activités aquatiques, le passage d'un test est nécessaire et sa réussite confirmera l'inscription de l'enfant (créneau prévu à la piscine du domaine universitaire).

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive.

Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, qui ont convenu avec lui de venir le chercher ou de mandater une personne de leur choix.

La ville n'assure plus aucune prise en charge de l'enfant dès la fin de la séance.